

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille

NOR : JUSK2237099A

Le directeur interrégional des services pénitentiaires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
CGT (1 siège)	COURTARO Paul	KHELFA Aïcha
SPS (1 siège)	TAHIRI Ahmed	HENRY Antoine
FO Justice (2 sièges)	ABIME Philippe ZAGARI Jessy	LECA Virginie BERTHOIX Stéphanie

UFAP UNSa (2 sièges)	BOUDON Bruno MARROU Benjamin	MANTION David ALLEN Jean-Charles
-------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Article 2

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 21 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille,

T ALVES

